



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

RN 19

Question écrite n° 30545

Texte de la question

M. Didier Gonzales interroge M. le secrétaire d'État chargé des transports sur le programme de travaux de la déviation de la RN 19 entre Boissy-Saint-Léger et la Francilienne. Aujourd'hui, plus de 50 000 voitures et près de 8 000 poids lourds empruntent cet axe majeur qui est resté dans le domaine de l'État. A terme, avec le prolongement de la RN 406 à laquelle elle est connectée, la RN 19 supportera un trafic estimé à 80 000 véhicules par jour. Cette voie, qui traverse plusieurs communes val-de-marnaises et notamment le centre-ville de Boissy-Saint-Léger, connaît de fréquents et lourds embouteillages. Plusieurs décès récents, dont le dernier s'est tragiquement produit au mois de juillet 2008, ont malheureusement confirmé la dangerosité de son tracé actuel. La déviation de Boissy-Saint-Léger est inscrite au XIIe contrat de plan à hauteur de 115 millions d'euros. Un certain nombre de travaux ont ainsi été réalisés dans ce sens. La construction d'une voie réservée aux transports en commun entre Boissy-Saint-Léger et Villecresnes a déjà permis de soulager un peu les difficultés de trafic sur cet axe. Mais des inquiétudes se font jour sur la poursuite des travaux et le déblocage des crédits nécessaires à ce projet qui est aujourd'hui estimé à près de 300 millions d'euros. Il souhaite donc recevoir l'assurance que ce programme reste bien une priorité de l'État et que les crédits seront alloués au fur et à mesure des besoins. Il souhaite également savoir quelle est sa position sur les possibilités de financement de la partie couverte du projet via un partenariat public-privé afin d'en accélérer la réalisation. Cela permettrait d'envisager dans les meilleurs délais la seconde partie de cette déviation, entre Villecresnes et la Francilienne, tout aussi nécessaire que la première au regard des difficultés de circulation et de la dangerosité, et sur laquelle il souhaite connaître les intentions du Gouvernement. Ces projets importants ne sauraient cependant occulter le maintien d'un aménagement de qualité et sécurisé sur le tracé actuel de la RN19, notamment dans sa traversée du centre de Boissy-Saint-Léger.

Texte de la réponse

La déviation de Boissy-Saint-Léger, qui constitue un élément de la liaison entre l'autoroute A 86 et la francilienne (A 104), a été inscrite pour 120 millions d'euros au programme de modernisation des itinéraires routiers (PDMI) de la région Île-de-France qui succède au volet routier du contrat de plan État-région. Il n'est donc pas prévu de recourir à un partenariat public-privé pour cette opération. Les travaux de cette opération ont démarré, dès 2004, avec la réalisation de plusieurs ouvrages d'art afin de permettre le rétablissement de routes départementales coupant la RN 19 ou encore le franchissement de la ligne RER. Ces premiers travaux ont été financés dans le cadre du contrat de plan État-région 2000-2006. En outre, dans l'attente de la déviation et afin de maintenir un niveau de service de qualité et d'optimiser la sécurité sur l'infrastructure actuelle, des travaux de reprise de marquage de passages piétons ont été réalisés. Une démarche « sécurité des usagers sur les routes existantes » a été initiée. Le diagnostic de cette démarche, ainsi qu'un programme de travail, ont été présentés aux élus des communes riveraines du Val-de-Marne et de la Seine-et-Marne. Dans ce cadre, des études devraient être prochainement réalisées afin d'établir un programme d'opérations précis pour améliorer la sécurité routière.

Données clés

Auteur : [M. Didier Gonzales](#)

Circonscription : Val-de-Marne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30545

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 9 septembre 2008, page 7727

Réponse publiée le : 2 mars 2010, page 2488